

## **Procès verbal**

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Christian GIUGE.

Secrétaire de la séance : Valérie FERREIRA

**Présents** : Valérie FERREIRA, Eric COUSTET, Christian GIUGE, Yves MARQUERIE, Georges MORENO UGENA, Serge SAMARAN, Marlène ESPI, Catherine CARRIQUE, Sophie MULA, Pierre ZANGA, Marie-Juliette JANISZEWSKI

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- Élection du Maire et des adjoints
- Désignation du délégué au Conseil communautaire
- Élection des représentants de la commune au sein des comités syndicaux, des syndicats intercommunaux et/ou des syndicats mixtes.
- Vote du taux des indemnités du Maire et des adjoints
- Mise en place des commissions communales des impôts directs, commission d'appel d'offres
- Désignation du Conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

### **Délibérations du conseil** :

*Élection du Maire :*

*Le plus âgé des membres présents du Conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.*

*Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.*

*1er tour du scrutin :*

*Nombre de conseillers présents à l'appel non votants : 0*

*Nombre de votants : 11*

*Nombre de suffrages exprimés : 11*

*Majorité absolue : 6*

*CANDIDAT : Monsieur Christian GIUGE*

*Nombre de suffrages obtenus : 11*

*Monsieur Christian GIUGE a été proclamé Maire et immédiatement installé.*

Fixation du nombre d'adjoints (N° DE\_007\_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-7 et L2122-8;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal;

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 3;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à deux le nombre d'adjoints au Maire de Lansac.

Délibération : adoptée

Élection des adjoints :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultat du 1er tour :

CANDIADATS :

MORENO UGENA Georges

ESPI Marlène

Nombre de suffrages obtenus : 11

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Georges MORENO UGENA. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation. :

1ER ADJOINT : Georges MORENO UGENA

2EME ADJOINT : Marlène ESPI.

Désignation du délégué au Conseil communautaire (N° DE\_008\_2026)

Vu l'élection du Maire de Lansac le 20 mars 2026;

Considérant que la commune de Lansac dispose d'un délégué au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros (CCCVA);

Considérant que le (ou les) délégué de la commune au Conseil communautaire est désigné dans

l'ordre du tableau;

Après délibération du Conseil municipal,

Monsieur Christian GIUGE, Maire de Lansac, est désigné en tant que délégué titulaire au Conseil communautaire de la CCCVA.

Monsieur Georges MORENA UGENA, 1er adjoint au Maire, est désigné en tant que délégué suppléant.

Délibération : adoptée

Désignation du Conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales (N° DE\_013\_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de désigner parmi les Conseillers municipaux un Conseiller délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

ZANGA Pierre.

Délibération : adoptée

Commission communale des impôts directs (CCID) (N° DE\_011\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de faire des propositions pour constituer la CCID.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose les personnes ci-dessous :

**Titulaires :**

MORENO UGENA Georges -31 chemin de la Forêt - 65350 Lansac

SAMARAN Serge - 35 route des Moissons - 65350 Lansac

MARQUEIRE Yves - 30 route des Moissons - 65350 Lansac

COUSTET Eric - 2 place Sainte Foy - 65350 Lansac

FERREIRA Valérie - 1 chemin des Mésanges - 65350 Lansac

GUERRIER Pascal - 3 chemin de la Forêt -65350 Lansac

SEMENTERY Alain - 1 route des Moissons - 65350 Lansac

ESPI Marlène - 4 chemin des Ecoliers -65350 Lansac

CARRIQUE Catherine - 9 chemin des Ecureuils - 65350 Lansac

MULA Sophie - 1 chemin de L'Angelus - 65350 Lansac

ZANGA Pierre - 3 chemin des Ecureuils -65350 Lansac

JANISZWESKI Marie-Juliette - 6 chemin des Crêtes

**Suppléants :**

SIREIX Francis - 16 route de Tarbes -65350 Lansac

CAYROLLE Daniel - 8 impasse des Chênes - 65350 Lansac

DHUGUES Jean-Pierre - 11 chemin des Crêtes - 65350 Lansac

GETBOT Emmanuel- 11 chemin de Ecureuils - 65350 Lansac

VERGEZ Alain - 21 route des Moissons- 65350 Lansac

LASBENNES Thierry -10 chemin du Bassia - 65350 Lansac

OUVRARD Frédéric - 9 chemin des Ecureuils - 65350 Lansac

LOUMAGNE Mathieu - 6 chemin des Crêtes - 65350 Lansac

MONBERNARD Cédric - 24 route des Moissons - 65350 Lansac

LECOMPTE Jonathan - 9 chemin des Crêtes - 65350 Lansac

PEIFFER David - 25 chemin de la Forêt - 65350 Lansac

GUICHET Valérie - 22 chemin de la Forêt - 65350 Lansac.

Délibération : adoptée

Vote du taux des indemnité de fonction des élus (N° DE\_010\_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut délibérer afin de fixer le taux applicable à l'indice brut terminal de la fonction publique, pour l'indemnité à verser au Maire et aux adjoints, dans les limites fixées par l'article L2123-23 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide des taux des indemnités des élus suivants :

-indemnités du Maire : 20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- indemnité du 1er adjoint au Maire : 7.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- indemnité du 2ème adjoint au Maire : 7.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

L'indemnité sera versée mensuellement.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants de la commune au sein des comités syndicaux intercommunaux et des syndicats mixtes (N° DE\_014\_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-7;

Vu les statuts des Syndicats intercommunaux, des Syndicats mixtes, du Syndicat Mixte AGEDI, auxquels adhère la commune de Lansac;

Considérant que chaque membre adhérent aux Syndicats intercommunaux et Syndicats mixtes doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein des assemblées notamment au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de désigner des représentants de la commune de Lansac au sein des assemblées des Syndicats intercommunaux et Syndicats mixtes;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicats intercommunaux, aux Syndicats mixtes et au Syndicat mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions , notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents désigne les représentants ci-dessous :

EPCI	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants	Titulaire : NOM Prénom	Suppléant : NOM Prénom
SMAEP DE LA VALLEE DE L'ARROS	1	1	GIUGE Christian	MORENO UGENA Georges
S M DEVELOPPEMENT DES COTEAUX	1	1	FERREIRA Valérie	COUSTET Eric
S Y N D I C A T DEPARTMENTAL D ENERGIE(SDE65)	1	1	GIUGE Christian	ESPI Marlène
SYNDICAT MIXTE AGEDI	1	1	GIUGE Christian	MORENO UGENA Georges

--	--	--	--	--

Précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération aux Syndicats intercommunaux, Syndicats mixtes et au Syndicat mixte AGEDI , auxquels adhère la commune et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (N° DE\_012\_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au renouvellement du Conseil municipal il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne les membres ci-dessous, le Maire étant le Président de la commission :

- titulaires:

SAMARAN Serge

MARQUERIE Yves

FERREIRA Valérie

- suppléants :

ESPI Marlène

MULA Sophie

JANSZWESKI Marie-Juliette.

Délibération : adoptée

Christian GIUGE  
Président de séance

Valérie FERREIRA  
Secrétaire de séance

